



PRÉPARATION DE L'ARTICLE 98-1 DU DÉCRET N° 91-1197 DU 27 NOVEMBRE 1991

Simulation d'oral de déontologie

Objectif

Pro-Barreau propose en plus des deux séminaires e-learning de 10 heures sur la déontologie de la profession d'avocat, des simulations d'oral de déontologie. Afin que les apprenants complètent leur préparation à l'examen de déontologie de l'article 98-1 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991, Pro-Barreau propose des simulations d'oral à distance ou dans nos locaux. Les apprenants sont mis ou devront se mettre en situation d'examen (selon que l'oral blanc se déroule dans nos locaux ou à distance). La durée de l'examen est de 30 minutes : 15 minutes de questions/réponses puis 15 minutes d'échanges durant lesquels l'examineur va mettre l'accent sur les axes de progression de l'apprenant pour que celui-ci soit prêt le jour J.

Offre

Offre n° 1 : 1 simulation à 190€

Offre n° 2 : 3 simulations à 490€

Offre n° 3 : Sur-mesure (autant de simulations d'oral que nécessaire)

Formation animée par

Nicolas Polubocsko

Avocat à la cour
Docteur en droit

Tarif : 190 €



Période
Du 1 janvier 2025 au
31 décembre 2025



Durée
30 minutes



Public
Juristes



Niveau
Perfectionnement



Formation
A distance ou sur place

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





PRÉPARATION DE L'ARTICLE 98-1 DU DÉCRET N° 91-1197 DU 27 NOVEMBRE 1991

Simulation d'oral de déontologie

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

☐ Tarif 1 simulation : **190€ TTC**

☐ Tarif 3 simulations : **490€ TTC**

Je choisis de suivre la formation : ☐ **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
☐ **en présentiel** : 3 rue de Nesle 75006 Paris

☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

